



Chers parents,

A partir de ce mardi 17 mars, dans le but d'une meilleure organisation, seuls les enfants qui seront inscrits à la garderie pourront la fréquenter.

Pour rappel, les garderies concernent exclusivement les enfants des départements d'autorité (sécurité publique), du personnel médical et de soins de santé ainsi que les enfants dont il est impossible d'assurer une garde autre que par les personnes âgées.

Il est évident qu'un enfant malade, quels que soient les symptômes, doit rester à la maison.

Pourriez-vous remplir complètement cette grille pour les 3 semaines et le rendre au bureau ou le renvoyer par mail à veronique.erkenne@gmail.com.

Je soussigné déclare inscrire mon (mes) enfant(s) à la garderie (cocher les périodes souhaitées)

Nom des enfants :
.....
.....

Jour	Lundi 16/03	Mardi 17/03	Mercredi 18/03	Jeudi 19/03	Vendredi 20/03
Matin					
Après-midi					

Jour	Lundi 23/03	Mardi 24/03	Mercredi 25/03	Jeudi 26/03	Vendredi 27/03
Matin					
Après-midi					

Jour	Lundi 30/03	Mardi 31/03	Mercredi 01/04	Jeudi 02/04	Vendredi 03/04
Matin					
Après-midi					

Pour une question de sécurité, tous les enfants (maternelle et primaire) seront accueillis dans la salle.

Pour une raison d'encadrement et de précautions sanitaires, seuls les enfants préinscrits seront acceptés.

Signature